

2^{ème} WEBINAIRE DU COMITE DES PARTENAIRES COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE

Introduction : Sylviane DELMAS, Présidente de la Commission Aménagement du Territoire du CESER Ile-de-France

« Si l'érosion de la biodiversité est une réalité à l'échelle planétaire, celle-ci est particulièrement marquée en Ile-de-France en raison de l'artificialisation des terres, de la fragmentation des territoires, de l'intensification de l'agriculture ou encore, du niveau de pollution. »

Le SDRIF est un document de planification majeur qui s'impose aux territoires et constitue le meilleur outil pour inclure les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité dans les différents documents d'urbanisme.

Si ces enjeux sont multiples, **la préservation des réservoirs de biodiversité de la région est une priorité.** Les trames vertes et bleues, qui regroupent l'ensemble des continuités écologiques terrestres, aquatiques et humides, doivent être préservées et renforcées. Il convient également de prendre en compte d'autres trames, notamment la trame aérienne relative au réseau écologique pour les espèces volantes, la trame brune pour la biodiversité du sol, la trame noire pour la vie des espèces nocturnes et la trame blanche, relative aux équilibres sonores.

Le CESER souhaite que la révision du SDRIF soit l'occasion pour la région de faire l'inventaire de ces trames et veille à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. **Le SDRIF pourrait également permettre la mise en place d'une politique ambitieuse, par exemple pour restaurer la biodiversité aquatique en milieu urbain en revégétalisant les berges, pour participer aux trames vertes par un entretien plus écologique des corridors ferroviaires ou pour préserver la biodiversité nocturne en incitant à la réduction de l'éclairage public.**

L'élaboration du SDRIF-E doit permettre de répondre à l'ampleur des enjeux de préservation de la biodiversité. Pour y parvenir, il est nécessaire de tenir compte de la diversité des territoires qui composent l'Île-de-France et ses régions voisines.

Première séquence : Regards croisés sur l'avenir de la préservation de l'environnement en Ile-de-France

Intervention de Vincent GRAFFIN, Directeur territorial de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

« L'évolution du climat aura des incidences très fortes sur l'eau et sur la biodiversité [...] l'adaptation à ce contexte est un enjeu majeur. »

Ces incidences engendreront des conséquences significatives à l'horizon 2060, dont :

- Une baisse des débits de 10 à 30%
- Un niveau moyen des nappes correspondant à celui des 10% d'années les plus sèches connues à ce jour
- Une multiplication par 3 du nombre de jours en sécheresse agricole
- Une multiplication par 10 du nombre de jours en sécheresse hydrologique

- Une montée du niveau de la mer de 1m d'ici 2050, compte tenu des événements extrêmes
- Une augmentation de la température de surface et une acidification des océans
- Une augmentation de l'évapotranspiration de 20%
- Une fréquence accrue des pluies fortes et des tempêtes

L'enjeu de la protection de la ressource

Les eaux souterraines franciliennes sont déclassées par les nitrates et les pesticides depuis de longues années sans amélioration notable. La nappe de Champigny et les alluvions de la Bassée sont particulièrement fragilisées. Pour répondre à la convention OSPAR (pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est), le territoire francilien doit viser une réduction progressive de 30% à 40% de l'azote agricole d'ici 2039.

Pour ce faire, une activité agricole adaptée est primordiale sur :

- Les aires d'alimentation de captage (une agriculture moins consommatrice en eau et en intrants)
- Les territoires soumis à érosion (l'aménagement du territoire par des haies, bois et prairies permet de protéger la ressource et d'agir sur la biodiversité)

L'enjeu de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité

En raison de l'aménagement intensif en Ile-de-France, les cours d'eau franciliens sont dégradés et les zones humides sous forte pression. La restauration de ces milieux aquatiques est un point très important pour la préservation de la biodiversité. Le rétablissement de la fonctionnalité des cours d'eau et la protection des zones humides permettent d'augmenter les capacités épuratoires et contribuent à la protection contre les inondations.

Intervention de Marianne LOURADOUR, Directrice générale de CDC Biodiversité :

« L'objectif est d'arrêter la destruction de la biodiversité et d'avoir une trajectoire de biodiversité positive. »

La rédaction du nouveau SDRIF-E coïncide avec une volonté sociale de s'engager pour la biodiversité et la mise en place de réglementations plus contraignantes. Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, les collectivités portent un rôle particulier dans l'impulsion des projets territoriaux pour la préservation des écosystèmes. L'approche régionale de l'aménagement et de la protection de l'environnement est renforcée par le SDRIF-E.

Le schéma directeur est également un outil fort de planification permettant le **développement des trames écologiques, leviers fondamentaux pour la préservation de la biodiversité.** D'autres outils ont été mis en place par CDC Biodiversité, dont les projets territoriaux de la biodiversité qui visent à rendre compatible les modèles économiques et la protection de la nature. Lorsque l'impact écologique d'un projet ne peut pas être limité, ce programme prévoit des mesures de prévention et de compensation.

Cependant, cette compensation nécessite aussi d'entretenir dans la durée les habitats créés pour permettre le développement des espèces (entre 30 à 50 ans). Dans ce contexte, CDC biodiversité propose des programmes territoriaux de biodiversité qui permettent à l'intérieur d'une même aire de service de créer des zones de renaturation et de compensation. **Le SDRIF-E pourrait intégrer ces sites de renaturation dans le plan d'aménagement régional en conciliant l'armature économique de la région et sa richesse en biodiversité.**

Intervention d'Emmanuel du CHERIMONT, Délégué régional de LPO Ile-de-France :

« Nous sommes confrontés à une double crise : la crise climatique et la crise de la biodiversité. Elles doivent être gérées simultanément avec le même degré d'urgence »

Le risque économique de l'effondrement de la biodiversité impacte directement l'Ile-de-France. **80% des emplois dans la région dépendent directement ou indirectement des services écosystémiques.** En outre, la Banque Centrale Européenne rappelle que 42% des titres détenus par des Français sont fortement liés à au moins un service écosystémique.

A cet égard, il existe un caractère de crise doublement urgent à traiter dans le cadre du SDRIF-E. Le discours en faveur de la biodiversité ne peut être accompagné par l'artificialisation des sols et l'assèchement des zones humides.

En Ile-de-France, le classement administratif des zones artificialisées ne prend pas en compte leur renaturation progressive. **Un diagnostic de biodiversité devrait être obligatoire pour tout projet d'aménagement afin de prioriser la réalité du terrain au classement administratif.**

La biodiversité commence par le sol. **Le premier objectif du SDRIF-E sera d'arriver à définir une protection du sol quelle que soit sa nature** (urbaine, agricole, immobilière, etc.)

En ce qui concerne les objectifs du ZEN, la méthanisation produite par l'élevage doit être prise en compte.

Il est important de réfléchir en termes de zéro artificialisation brute pour éviter la moindre perte de biodiversité.

Deuxième séquence : Restitution des ateliers

Dans la deuxième séquence de la conférence, les intervenants de l'Institut Paris Région/Agence Régionale de la Biodiversité et les grands témoins ont restitué les ateliers de travail.

Restitution de l'atelier 1 : La planification au secours de la biodiversité ?

Jonathan FLANDIN, Chargé de mission écologie urbaine (ARB)

L'atelier a abordé la question : « Quels sont les objectifs pour avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ? »

Dans le champ d'application du SDRIF-E, les principales idées ressorties sont les suivantes :

- Préserver davantage les trames vertes, bleues, brunes et noires (ces dernières absentes du SDRIF et du SRCE actuels). Par exemple, minimiser la pollution lumineuse et assurer la continuité des corridors obscurs pour la faune et la flore nocturnes
- Identifier les secteurs stratégiques pouvant rassembler des habitats naturels divers (mosaïques écologiques)
- Assurer une meilleure déclinaison des enjeux du SDRIF-E dans les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, etc.)
- Réévaluer les grands projets d'aménagement publics et privés dans le cas d'un impact sur la biodiversité
- Coordonner les fonciers à vocation d'être renaturés et faciliter les opérations de renaturation pour les parties prenantes

Restitution de l'atelier 2 : Renaturer, végétaliser les villes... où, quand, comment ?

Gwendoline GRANDIN, Ecologue (ARB)

Les échanges ont répondu à la question : « Quels enjeux liés à la renaturation rencontrez-vous en Ile-de-France ? »

Parmi les enjeux identifiés, les plus pertinents dans le cadre du SDRIF-E sont :

- Freiner l'érosion de la biodiversité en milieu urbain et péri-urbain
- Adapter la ville au changement climatique (lutter contre les inondations, restaurer les zones d'expansion de crues, lutter contre les îlots de chaleur urbain)
- Atténuer le changement climatique (restaurer les milieux naturels capables de stocker du carbone)
- Répondre aux inégalités d'accès aux espaces verts en zone dense et urbaine
- Restaurer les sols les plus dégradés (sols imperméabilisés)
- Identifier le foncier à renaturer

Les enjeux portant sur la protection des milieux naturels concernent en particulier les zones rurales. Dans les zones denses et urbaines, la protection des espaces de pleine terre est une priorité, conjuguée à des objectifs de renaturation et de végétalisation.

La renaturation correspond à un retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits par les activités humaines. Elle implique un retour à la pleine terre et à des sols vivants.

Il existe une véritable urgence de répondre à ces enjeux dans le SDRIF-E malgré les complexités de mise en œuvre de ces actions.

Restitution de l'atelier 3 : Préserver les zones humides et la ressource en eau

Manuel PRUVOST-BOUVATTIER, Chargé d'études eau et milieux aquatiques (IPR)

Deux questions ont été abordées lors de l'atelier :

1. Quels sont les enjeux d'aménagement pour préserver les zones humides en Ile-de-France ?

Principaux enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- Nécessité de connaître davantage l'historique des zones humides de la région. Souvent, des fonctionnalités intéressantes pour la gestion du ruissellement ressortent des zones humides asséchées.
 - Disposer des retours d'expérience sur les démarches de préservation des zones humides
 - Réduire la possibilité de remblaiements
 - S'appuyer sur les cartes des zones humides du SAGE
 - Réaliser des cartographies précises pour préserver les zones humides dans les zones de captage
2. Que peut faire le SDRIF-E pour contribuer à la protection des territoires stratégiques pour la ressource en eau?

La définition des territoires stratégiques au niveau régional s'est avérée complexe. En effet, tout le territoire rural peut être stratégique dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

Principaux enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- Exclure l'urbanisation et l'imperméabilisation dans les zones de captage
- Réfléchir à la préservation des zones humides en prenant en compte l'aspect transversal (par exemple, encourager l'économie circulaire pour minimiser la concurrence du foncier économique avec les zones humides)
- Encourager l'économie circulaire
- Favoriser les pratiques agricoles à bas niveau d'intrants

Compléments de restitution par Laurent BRUNET, Président de la commission scientifique et technique de la Fédération des Entreprises de l'Eau (FP2E)

Les échanges ont fait émerger un consensus sur l'importance de la préservation des zones humides en Ile-de-France. Les enjeux liés à la ressource en eau concernent plusieurs niveaux de politiques publiques et d'acteurs territoriaux. Le SDRIF-E seul n'apportera pas les solutions. Une articulation avec les politiques publiques est essentielle pour préserver les zones humides de la région.